



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mai, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Après convocation légale, sous la présidence de M. BLANQUET Denis, Le Maire. Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

MMs : BUSSIERE Gérard, BUFFET Gilbert, QUIDOZ Florent et DONNIER-VALENTIN Éric

Mmes: ZANNA Maryline, LAPERRIERE Jenny, RAT- PATRON Alexandra et MAZZONI-BOUSSEMARY
Magali

Absent(s) excusé (es) : GIMAT Esther, BERNARD Jacky et RICARD Olivier

Absent(s) : JEANTON Hélène et COLLY Alexandre

Un scrutin a eu lieu, ZANNA Maryline a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1/ TARIF RESTAURANT SCOLAIRE - ANNEE 2023/2024

Monsieur le Maire en charge de la commission école propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2023/2024

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2023/2024 :

*enfants résidants à Saint Thibaud de Couz :

- prix du repas : 5.20 € TTC (cinq euros vingt centimes TTC)

*enfants résidants extérieur à la commune :

- prix du repas : 6.20 € TTC (six euros vingt centimes TTC)

*garde des enfants souffrant d'allergies alimentaires : 2.60 € TTC (deux euros soixante centimes TTC). Les repas non annulés seront dus.

2/ GARDERIES SCOLAIRES : MATIN ET SOIR - ANNEE 2023/2024

Monsieur le Maire en charge de la commission école propose au conseil municipal de ne pas modifier les tarifs des garderies scolaires (matin et soir) pour l'année 2023/2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de modifier les tarifs des garderies scolaires (matin et soir) pour l'année 2023/2024 :

*Garderie du matin :

-de 7 h 30 à 8 h 30 : 1.30 € TTC (un euros trente centimes TTC),

*Garderie du soir :

-de 16 h 30 à 17 h 30 : 1.30 € TTC (un euros trente centimes TTC),

-de 16 h 30 à 18 h 00 : 2.20 € TTC (deux euros vingt centimes TTC).

-de 16h30 à 18h30 : 3.50€ TTC (trois euros cinquante centimes TTC).

3/ MARCHE DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES POUR LA FOURNITURE, MISE EN ŒUVRE ET ADMINISTRATION DU RESEAU REGIONAL HAUT DEBIT ET TRES HAUT DEBIT AMPLIVIA DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES AMPLIVIA 2020

Considérant que la mairie de Saint-Thibaud de Couz a signé la convention de groupement de commande pour la fourniture, mise en œuvre et administration du réseau régional haut débit et très haut AMPLIVIA.

La Région Auvergne Rhône-Alpes, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une consultation relative aux services de communications électroniques voix-données images, pour les établissements d'enseignements maternelles primaires, secondaires, supérieurs et de formation et pour les sites techniques et administratifs des membres du groupement de commandes AMPLIVIA 2020.

Suite à l'accord pour un nouveau marché, le conseil municipal :

- approuve l'annexe ayant pour objet la mise à jour du bordereau des prix et donne l'autorisation à la commune de faire partie de l'accord cadre afin d'obtenir des tarifs plus avantageux
- autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des voix

Fin de séance à 20H15

La secrétaire de séance,

Maryline ZANNA



Le Maire,

Denis BLANQUET